



Résiliation d'un bail en colocation

Par GerdaW

Bonjour,

J'ai vécu dans une colocation qui s'est très mal fini. A la fin c'était même impossible de se parler. Du coup, après la résiliation du bail, j'ai appris des détails qui me semblent douteux.

1. Lors que je rend mes clés à l'agence à la date indiqué sur la résiliation (celle-ci était évidemment signé par les deux colocataires), j'apprends que mon colocataire a demandé de prolonger; par simple appel téléphonique. De plus on m'a mis au courant que je resterais solidaire pour mon colocataire en cas de non-paiement. Comment est-ce possible de prolonger un contrat à mon nom sans mon accord?

2. Selon l'agence je devais remettre une procuration à mon colocataire si je ne pouvais pas être présente pour l'état des lieux. Après plusieurs essaies de savoir à quel date l'appartement sera libéré, afin ce qu'on puisse faire l'état des lieux mon ex-colocataire m'informe tout simplement que c'était déjà fait et qu'il avait signé tout les papiers seul. Pourquoi l'agence me dit que il faut les deux signatures? Ceci me semble logique en même temps, vu que sur l'état des lieux de l'entrée nous avons signés aussi tous les deux.

Merci d'avance de votre aide.